



Orges, le 15 mai 2021

PREAVIS MUNICIPAL N° 04-2021

Au Conseil Général d'Orges

Concerne : Comptes de l'année 2020 arrêtés au 31 décembre 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons que l'exercice comptable 2020 a été bouclé et que la comptabilité a été soumise à la fiduciaire Fidinter SA, Lausanne pour révision puis mise à la disposition de la Commission de gestion pour l'examen habituel. L'exercice se clôture avec un bénéfice de **CHF 40,490** après amortissements ordinaires (CHF 99,199) et extraordinaire (CHF 32,800).

EXERCICE 2020	Comptes		Budget	
Charges	CHF	1,493,169	CHF	1,437,374
Complément Budget/Préavis			CHF	29,000
Produits	CHF	1,533,659	CHF	1,059,300
Résultat	CHF	40,490	CHF	-407,074

Commentaires :

Comme pour l'année 2019, l'année 2020 se termine sur un léger profit (CHF 40,490 après amortissements ordinaires et extraordinaires).

La bonne nouvelle de cette année est l'augmentation des revenus d'impôts – CHF 1,128,969 (2020) contre CHF 990,723 (2019). Lors de l'établissement du Budget 2020 nous avons choisi une approche prudente en budgétisant des rentrées à hauteur de CHF 729,000. De ce fait nous avons pour 2020 un levier positif de CHF 400,000 entre le résultat final et le Budget.

Comme indiqué par le passé la plus grosse partie des charges est liée aux divers coûts imposés par le canton et/ou les diverses associations intercommunales (péréquation, prévoyance sociale, ASIGE, RAdEGE, Police etc..). Comme indiqué dans le budget 2021, leurs montants vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

Ces coûts nous forcent à continuer de prêter grande attention au portemonnaie du ménage communal. Ils ne nous permettent pas et permettront plus de mener à bien tous les beaux projets que notre commune souhaite réaliser. Des choix devront être faits et notre équilibre budgétaire reste donc fragile. La prudence reste de mise.

Quelques points méritent d'être commentés plus précisément :

11 ADMINISTRATION

- 11.302.00 Un crédit de CH 1,730, différence entre la provision 2019 et le coût effectif de la facture de la Fiduciaire, a pu être comptabilisé en 2020. Et ceci grâce à la constante et meilleure tenue des comptes, merci à notre boursière. Un montant de CHF 4,000 a été provisionné pour l'audit 2020. Montant similaire à celui payé en 2020.
- 11.301.00
- 11.303.00
- 11.304.00 Traitements du bureau Communal et charges sociales. En ligne avec les charges budgétisées
- 11.312.00 Les coûts de l'entretien du matériel de bureau et de la sécurité informatique montrent cette année à nouveau un dépassement de budget. Ceci est dû au rachat du leasing de la photocopieuse – CHF 6,470 ainsi qu'à des interventions supplémentaires d'lxion notre société de support informatique.
- 11.319.00 Le poste Cotisation est au-dessus du budget mais également plus élevé que l'année précédente. L'augmentation de certaines d'entre elles nous a été communiquée après l'établissement du budget.
- 11.365.00 Les déficits des transports publics en 2020 sont légèrement au-dessous du budget pour cette année; effet probable des mesures cantonales visant à pallier aux conséquences des mesures sanitaires "COVID 19". Poste à charges que la commune ne maîtrise pas.

21 IMPOTS

Bonne surprise cette année du côté des revenus d'impôts. En augmentation de CHF 138,500 par rapport à 2019

Municipalité d'Orges
Préavis n° 04-2021

Ruelle de l'Horloge 2
1430 Orges

- 21.400.01
21.400.03 Produits sur impôts sur la fortune des personnes physiques, ainsi que les impôts à la source, en baisse par rapport à 2019.
- 21.404.00
21.441.00 Des Impôts sur des Droits de Mutation (CHF 71,747) et Impôts sur les Gains Immobiliers (CHF 89,990) n'avaient, de par leur nature uniques et imprévisibles, pas été budgétisés.

De manière générale, les produits d'impôts ont été supérieurs de CHF 399,000 par rapport au budget. Au budget de l'année 2021, le choix d'être prudent sur le poste des produits d'impôt a été reconduit.

22 SERVICE FINANCIER

- 22.321.00 Le niveau de liquidités a permis de ne pas puiser dans les comptes courants. De ce fait, pas d'intérêts débiteurs pour l'exercice 2020
- 22.322.00 Nous n'avons pas remboursé d'ATF, ce qui a maintenu les intérêts à payer au niveau des années précédentes. Charges inférieures au budget car nous n'avons pas contracté, comme planifié, de nouvel ATF pour le règlement des divers projets menés à bien cette année.
- 220.352.00
220.452.00 Comme pour les années précédentes ces chiffres ne sont pas définitifs. Le décompte final de la péréquation doit encore être reçu du canton. Ces postes vont à l'avenir continuer à peser lourds dans nos comptes.

23 ATTRIBUTIONS ET AMORTISSEMENTS

Le résultat de l'exercice de cette année a permis d'effectuer deux amortissements extraordinaires cette année.

Amortissements Ordinaires 2020

Bâtiments	:	CHF 18,749.25
Installation Collecteurs	:	CHF 70,132.63
Chalet Petites-Fauconnières	:	CHF 2,400.00
Eclairage public	:	CHF 4,687.65
Place de Jeux	:	CHF 3,229.55
Total	:	CHF 99,199.08

Amortissements Extraordinaires 2020

Chalet Petites-Fauconnières	:	CHF 12,800.00
-----------------------------	---	---------------

Place de Jeux	:	CHF 20,000.00
Total	:	CHF 32,800.00

3 DOMAINES ET BATIMENTS

30.301.00	Employé Communal à 50%.
32.314.02	
32.314.03	Moins de travaux forestiers cette année que les années précédentes
32.465.00	Les coûts des travaux ont été compensés par des subsides reçus du canton
33.314.00	Dans son préavis 05/2020 le Conseil Général a autorisé des dépenses supplémentaires pour l'entretien du Chalet des Petites Fauconnières.
35.427.00	Revenus en baisse pour les locations du battoir cette année. Une grande partie des locations ont été annulées ou repoussées en raison des restrictions sanitaires Covid-19.
351.314.00	
351.427.00	La rénovation et l'aménagement de la salle de classe en Jardin d'Enfants a été mené à bien et dans le budget accordé. Des loyers pour CHF 2,000 ont été comptabilisés – Année partielle
353.314.00	Une remise aux normes urgente des installations électriques de la Chapelle nous a été imposée par les autorités compétentes – Cet imprévu n'avait pas été mis au budget.

4 TRAVAUX

42.318.00	Coûts de la révision du PACom (honoraires du bureau d'urbanisme)
43.314.01	Projet Aménagement de trottoirs, carrefour et places de parc selon préavis 05/2019
44.314.00	Frais d'entretien de l'étang couvrant une période de 15-20 ans. Remerciements à Monsieur B. Duvoisin pour toutes ces années passées à embellir cet endroit ainsi que pour son geste financier en faveur de Pom'Pote.
45.315.00	Participation de la commune d'Orges à la déchèterie intercommunale
46.314.00	Le budget a été largement sous-estimé. Charges plus élevée que planifiées.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

On rappellera que les montants figurant au budget proviennent des indications des services cantonaux et des associations intercommunales et que leur respect n'est pas de la compétence de la commune. Une bonne surprise cette année est qu'ils sont cette année en dessous du budget et en ligne avec 2019.

6 POLICE

Idem que pour l'instruction publique et cultes. Les coûts liés à la sécurité et la police ne sont pas du ressort direct de la Commune. Toutefois on constate que ceux-ci sont en ligne avec le budget.

- 65.314.00 Remplacement d'une Borne Hydrante(BH) Rue de L'Etang
- 65.481.04 Un prélèvement sur le fonds de réserve « Service du Feu » a été fait pour CHF 1,975. La réserve/provision « Service du Feu » a été totalement utilisée cette année. Ce poste pèsera dorénavant de tout son poids sur les résultats annuels.
- 66.352.01 Les coûts liés à la Protection Civile ont été supérieurs au budget. Coûts non maîtrisés par la Commune

7 SECURITE SOCIALE

- 71.352.10 Comme pour l'instruction publique et la police, les coûts de la sécurité sociale ne sont pas de compétence communale. Charges de péréquation plus élevées que budgétisés.

8 SERVICES INDUSTRIELS

- 81.380.00 Comptes maintenus à l'équilibre grâce à une attribution au fonds de réserve.
- 81.312.10 Dès 2017 la commune achète son eau à Sagenord.
- 81.465.00 Suite à la vente des installations du Puits des Râpes à la Sagenord un profit unique et extraordinaire de CHF 90,000 a pu être comptabilisé cette année et porté en grande partie en provision.

Nous désirons, pour terminer remercier, Monsieur Maxime Despont et Mme Chloé Peguiron de la fiduciaire Fidinter SA, Lausanne pour la révision des comptes de la commune d'Orges 2020 ainsi que des conseils et commentaires prodigués.

En conclusion, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les comptes de l'exercice sous revue ainsi que le rapport de gestion de la Municipalité annexé au présent préavis en prenant l'arrêté suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Vu le rapport de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article premier : - d'accepter les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés.

Article deux : - de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-Ph Petitpierre



La Secrétaire :

C. Woëts